

pour venir en aide à des organisations paroissiales, à des organisations charitables, à des organisations de nature à aider l'ensemble de la population ou pour quelque but charitable que ce soit.

Le bill C-22 est assez clair, comme le député de Sainte-Marie le disait tout à l'heure, et avec raison.

Lorsque nous lisons le paragraphe 1 de ce projet de loi—d'ailleurs, il n'y en a qu'un seul...

M. Valade: C'est encore trop compliqué pour les «rouges».

M. Caouette: ... on lit ceci:

... à une loterie organisée et dirigée par un gouvernement provincial pour procurer une aide financière aux hôpitaux ou à d'autres œuvres de bien-être social placées sous la juridiction provinciale.

Le député de Sainte-Marie mérite des félicitations pour avoir présenté à la Chambre un tel bill. Son bill est logique en tout point.

Je ne crois pas que qui que ce soit—d'ailleurs le député qui vient de reprendre son siège, le député de Salaberry...

Une voix: Beauharnois-Salaberry.

M. Caouette: ... admet que le bill—le député de Beauharnois-Salaberry, excusez-moi—admet que le bill est logique. Je suis convaincu que ses collègues du parti libéral, du côté ministériel, acceptent aussi ce point de vue.

Mais la question qui surgit immédiatement à mon esprit est celle-ci: Pourquoi, il y a un an, ou à peu près, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, et siégeaient à votre droite, monsieur l'Orateur, le député de Sainte-Marie n'a-t-il pas présenté le même bill qu'il souhaite voir accepté aujourd'hui par le gouvernement libéral qu'il blâme, lui-même, de ne pas vouloir aller de l'avant pour permettre aux provinces d'aider les œuvres de charité, les hôpitaux provinciaux, etc.? Pourquoi à ce moment-là, n'agissait-il pas?

C'est étrange que dans l'opposition, comme je l'ai dit à maintes et maintes reprises, on se sente des capacités qu'on perd immédiatement une fois au pouvoir!

L'an passé, les libéraux étaient dans la même situation, dans les mêmes conditions. Cette année, ce sont les conservateurs qui occupent la place des libéraux. Les rôles sont renversés.

Tout à l'heure, j'entendais l'honorable député de Beauharnois-Salaberry se demander et demander...

M. Valade: Il n'a pas dit grand-chose.

M. Caouette: Je comprends que l'honorable député de Sainte-Marie me dise que le député de Beauharnois-Salaberry n'a pas dit grand-

chose. A tout événement, l'an passé, c'était le député de Sainte-Marie qui ne disait pas grand-chose.

M. Valade: N'avez-vous pas lu mes discours sur le sujet?

M. Caouette: Les rôles sont renversés. Cette année, il est plus brave, parce qu'il est dans l'opposition. Lorsqu'il était député ministériel, il ne disait rien à ce sujet. Nous n'en entendions absolument pas parler, parce que j'étais en Chambre à ce moment-là et...

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. Caouette: Il n'y a pas de question de privilège.

M. Valade: Certainement qu'il y en a une, et la question de privilège que je pose est celle-ci: Le député de Villeneuve fait encore une fausse déclaration à mon égard, en disant que je ne me suis pas occupé de cette question lorsque j'étais un député ministériel. Cela est faux! Il n'a qu'à consulter le harsard, et il verra que mon nom y apparaît plus souvent que le sien lorsque lui-même était à la Chambre...

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je dois signaler encore une fois à l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) que le fait de ne pas admettre une déclaration d'un honorable député ne constitue pas nécessairement une question de privilège. Je ferai remarquer de nouveau que, lorsque l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) aura terminé son discours, si l'honorable représentant de Sainte-Marie désire se lever pour donner une explication, il a le droit de le faire avec le consentement de la Chambre.

M. Valade: Mais on ne m'en donnera pas le temps.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Mais il est interdit d'interrompre un député qui fait un discours. L'honorable député de Villeneuve a la parole.

(Texte)

M. Caouette: Merci, monsieur l'Orateur, les interruptions...

M. Valade: C'est un vieux truc.

M. Caouette: Les interruptions vitrioliques de l'honorable député de Sainte-Marie ne m'intimident pas le moins du monde. Il affirme qu'il était plus actif que nous lorsqu'il était du côté du gouvernement, mais nous n'avons qu'à consulter l'index des débats ou encore le harsard pour nous rendre compte de la différence entre le nombre des interventions du groupe que je représente, ici, et ses propres interventions.